Attestation de délivrance de l’information donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l’exercice de sa profession sur les biens communs

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné Karim ABDAIM,

déclare sous ma responsabilité, conformément à l’article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint, Madame sania khellat

avec lequel je me suis marié(e)/pacsé(e) sous le régime de la communauté des biens, sur les conséquences des dettes contractées dans l’exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Villiers-le-Bel, le 15/07/2026



(signature de Monsieur Karim ABDAIM)

(1) La mention relative à l’absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

K.A.